

La voix de PORTS-sur-Vienne

N° 139bis - OCTOBRE 2025

*Bulletin municipal de la commune de Ports-sur-Vienne
Spécial associations*

La charte 2020 des associations de PORTS-sur-Vienne



République Française

MAIRIE de PORTS-sur-Vienne

2, place de la Mairie 37800 PORTS-sur-Vienne

Tel : 02.47.65.02.62 - Mail : mairie-ports-37@ports-37.com
www.ports-37.com - www.facebook.com/mairieports/

La charte communale des associations de PORTS-sur-Vienne

Validée par délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2020

RAPPEL DES DISPOSITIONS ADOPTÉES LE 18 AVRIL 2014

Fédérer les activités des associations de PORTS-sur-Vienne, au sens de réunir, rassembler, grouper pour une même cause

LES OBJECTIFS

Mise en commun du matériel Réaliser un inventaire Diagnostiquer l'état des matériels Envisager un plan d'investissement	Elaboration commune du calendrier Recenser les activités Ouvrir un guichet commun d'inscriptions Publier régulièrement les manifestations Organiser un reportage photographique de chaque manifestation	Entraide entre associations pour les installations matérielles Recenser les personnes disponibles Mobiliser pour l'installation	Création d'un fond commun d'investissement Définir les besoins matériels Elaborer un programme matériel Réaliser le montage financier
Utilisation des locaux communaux Réaliser un état des recettes annuelles de location associative Définir les règles d'attribution	Utilisation des outils de communication de la commune Ouverture d'un espace pour chaque association Utilisation du système de réservation Utilisation du calendrier en ligne	Création d'une entité commune de gestion Présenter chaque association Réaliser un dépliant commun avec bulletin d'adhésion Créer un groupe de 2 à 3 représentants par association pour créer un comité de fédération Mettre à jour les statuts des associations et les formalités administratives de déclaration en sous-préfecture.	

RAPPELS SUR LES RÈGLES ENCADRANT LES RELATIONS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES AVEC LES ASSOCIATIONS

Les actions de nombreuses associations viennent au soutien ou en complément de celles des pouvoirs publics ; elles ont vocation à les inspirer. Ainsi, les associations participent au côté des pouvoirs publics à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale privilégiée qui doit être encouragée, car elle est de nature à favoriser l'initiative associative et l'innovation.

De nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ont conduit à la déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations. Une charte nationale des engagements réciproques a été signée le 14 février 2014. Elle a défini les engagements respectifs de l'État, des collectivités territoriales et des associations en matière de co-construction des politiques publiques ; elle pose des règles de partenariats nouvelles qui doivent être transformées en principes d'action.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA SUBVENTION VERSÉE À UNE ASSOCIATION

«Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. »

«Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.» Les contributions en nature, le plus souvent effectuées par une autorité publique à titre gratuit, ne sont cependant dépourvues de toute valeur et peuvent utilement faire l'objet d'une valorisation qui s'inscrit dans une démarche de transparence de l'utilisation des fonds publics. Cette valorisation permet aux organismes qui en bénéficient de faire état de la réalité de leurs ressources au regard de leurs activités. La détermination de cette valeur monétaire relève de la compétence exclusive des

autorités publiques, au regard de considérations d'intérêt général, sous le contrôle par le juge d'une erreur manifeste d'appréciation. Cette contribution peut n'être que modique, voire symbolique. La valeur de cette contribution déterminée doit apparaître dans l'acte d'attribution de la subvention.

LES TARIFS DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL DES 2 RIVIÈRES

Tarif location 0,15 € l'unité : Grandes assiettes blanches unies // Grandes assiettes blanches cerclées de noir // Assiettes creuses // Assiettes à desserts // Verres 15cl // Verres de 10cl // Flutes à champagne// Grandes cuillères // Fourchettes // Couteaux // Petites cuillères // Plats longs // Saladier

Tarif location 0,10 € l'unité : Tasses // Soucoupes

Verre cassé : 1 € Assiette cassée : 2 € Saladier : 5€

Pour la sonorisation, le matériel peut être mis à disposition pour un montant de 300 € de location, quel que soit la durée d'utilisation des locaux avec une caution de 1000 €.

Il est rappelé que pour les association de PORTS-sur-Vienne, l'usage des espaces est gratuit, dans le cadre de la convention signée avec chaque associations qui devra être renouvelée par mandature. Il est également rappelé que pour les associations extérieures, c'est le tarif « personne physique ou morale résidente de la commune » qui s'applique.

Personne physique ou morale résidente de la commune

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
½ journée	75 €	95 €	55 €	75 €	95 €	125 €
1 journée	145 €	165 €	75 €	95 €	165 €	205 €
2 jours consécutifs	205 €	235 €	105 €	135 €	235 €	295 €
Cuisine	45 €		45 €		45 €	
Ménage	155 €					

Personne physique ou morale résidente hors commune

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
½ journée	90 €	110 €	70 €	90 €	110 €	140 €
1 journée	165 €	185 €	90 €	110 €	205 €	245 €
2 jours consécutifs	225 €	255 €	125 €	155 €	275 €	335 €
Cuisine	55 €		55 €		55 €	
Ménage	155 €					

Les conditions de location de l'espace socio-culturel des 2 rivières

Toute location du samedi engendre automatiquement la location du dimanche, soit le tarif à 2 jours

La prise de clés se fait le matin du premier jour, au mieux la veille au soir, entre 18 et 20 heures

La prise de clés sollicitée une demi-journée avant l'occupation des locaux est facturée

La demande de matériel est précise et fait l'objet d'un inventaire conjoint

Une location d'une journée qui excède l'horaire de 20 heures est facturée 2 jours

1/2 journée de 7h à 13h ou de 13h à 19h

Toute réunion à caractère administratif s'impose dans l'occupation des locaux

La location de la cuisine seule est exclue,

Si les locaux sont rendus sales il est facturé le montant du ménage

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le conseil municipal a décidé de mettre gratuitement à disposition des associations de **PORTS-sur-Vienne** les locaux et infrastructures qui sont propriétés communales, sous réserve de la signature de la charte municipale et de la production de leur fiche d'identité.

L'OCTROI DE SUBVENTIONS DOIT FAVORISER UN PARTENARIAT ÉQUILIBRÉ ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

Le développement d'une coopération plus étroite entre pouvoirs publics et associations dans une dynamique de co-construction correspond à un choix de mise en œuvre des actions publiques et associatives visant à mettre les acteurs en capacité d'agir sur la base d'une vision commune d'un territoire.

Favoriser le recueil d'initiatives associatives doit permettre le renouvellement des politiques publiques tout en reconnaissant plus largement le rôle joué par les associations dans la mise en œuvre de l'action publique.

Aussi les pouvoirs publics doivent-ils veiller à plus largement s'inscrire dans une démarche partenariale équilibrée avec les associations. Le dialogue et les échanges de nature à encourager l'initiative associative et l'innovation sociale doivent donc être plus largement développés.

Au titre de la transparence du partenariat ainsi établi, les associations feront apparaître dans leur bilan financier annuel les aides apportées par la municipalité et, réciproquement, la commune lors de son compte administratif annuel fera figurer en annexe le montant global des aides allouées aux associations.

LA CO-CONSTRUCTION AVEC LES ASSOCIATIONS DE PORTS-SUR-VIENNE

Tant au plan des infrastructures que des espaces aménagés, les efforts consentis sur le budget municipal doivent trouver un écho positif auprès des associations communales, mais aussi des associations locales des communes environnantes. Ainsi les programmes suivants doivent trouver leurs prolongements dans l'animation assurée par les associations par leur fréquentation et la valorisation des réalisations :

Les moyens de reproduction de la commune avec fourniture du papier

Les installations sportives

Le site de Maisons rouges

L'Espace Public Numérique

L'Espace Naturel Sensible

Les chemins de randonnée

Le matériel communal et associatif

Le BHRT-SP « L'ESCALE »

LA COMMUNICATION

Le bulletin municipal

Un numéro spécial chaque année, depuis 2014, au mois d'octobre, est consacré aux associations. Chaque association dispose d'une page au format A4 dans laquelle doit figurer le bilan financier de l'année précédente adopté par l'assemblée générale de l'année en cours.

Les colonnes de la Voix de PORTS-sur-Vienne sont ouvertes aux publications des associations.

L'usage du site internet de la commune

www.ports-37.com

Le site web est ouvert à la publication des associations. Un agenda en ligne est tenu à jour pour annoncer les manifestations avec la possibilité d'inscription en ligne.

L'usage de la page facebook

<https://www.facebook.com/mairieports/>

La commune dispose d'une page facebook ouverte à la communication municipale. Les communication des associations peuvent y être relayées par une communication directe ou bien par le canal du site web via l'agenda.

L'usage du service « panneaupocket »

<https://www.panneaupocket.com/>

Un service en temps réel qui permet de diffuser l'information via smartphone par l'affichage de panneaux de communication à destination du public. Au 1^{er} septembre 2025, le nombre de personnes inscrites est de 572; soit cela représente l'équivalent de **351 %** des foyers de la commune, selon PanneauPocket

L'ensemble des éléments énoncés dans le présent texte constituent les fondements de la charte communale des associations de la commune de **PORTS-sur-Vienne** qui engage, par réciprocité d'action, la municipalité de **PORTS-sur-Vienne** et ses associations signataires à contribuer au maintien et au développement de l'activité et du dynamisme communal.

Les signataires de la présente charte approuvent les orientations définies ainsi que les modalités de mise en œuvre et s'engagent à



contribuer au maintien et au développement des activités et du dynamisme du territoire communal.

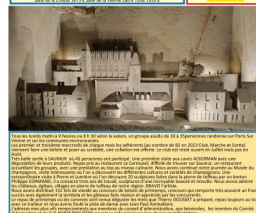
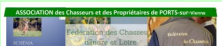
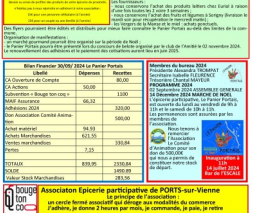
La signature de la charte communale des associations de PORTS-sur-Vienne entraîne le bénéfice des dispositions adoptées et l'engagement des modalités et des procédures définies.

Ainsi fait et ont signés le.....

Le Maire

L(e) (a) Président(e) de l'association.....

Les associations de PORTS-sur-Vienne

LE CLUB DE L'AMITIÉ	L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET DES CHASSEURS DE PORTS-SUR-VIENNE	LE COMITÉ D'ANIMATION	L'US PORTS-NOUATRE	LE PANIER PORTAIS
Créée le 28/11/1982 Créer, organiser des activités de loisirs, de culture et d'entraide de ses membres retraités et personnes âgées  	Créée le 21/07/1993 Favoriser le développement et la protection du gibier ; assurer la destruction des animaux nuisibles ; réprimer le braconnage ; faire respecter les propriétés et les récoltes ; interdire la chasse sur le territoire de l'association aux étrangers qui ne seront pas munis d'une carte de l'association et poursuivre tous les délits de chasse  	Créée le 09/02/2012 Animer le village, favoriser le rayonnement de la commune par l'organisation ou la participation aux fêtes, repas et autres animations tant sur le territoire de la commune qu'à l'extérieur.  	Créée le 02/07/2013 Promouvoir la pratique et le développement du football  	Créée le 07/05/2024 proposer aux adhérents des achats groupés de produits alimentaires ou non alimentaires du quotidien  

Le Club de l'Amitié



BILAN CLUB DE L'AMITIE PORTS SUR VIENNE 2024

DEPENSES		RECETTES	
Achat Assemblée Générale	0,56	Adhésions	1040,00
Belote printemps	1914,35	Belote printemps	2729,44
Belote hiver	2326,46	Belote hiver	2821,16
Repas printemps	3592,44	Repas printemps	3046,00
Repas hiver	3397,50	Repas hiver	2990,00
Sortie SAUMUR	3468,00	Sortie SAUMUR	3477,000
DIVERS ACHAT SCRABBLE	49,99	TOTAL	21805,04
TOTAL	15450,63	LIVRET au 31/12/2024	7473,62

comptes vérifiés et validés par Mesdames POUJAUD (Présidente) et DELAPORTE (Trésorière)

Contribution de la municipalité

Salle de la Creuse 1675 € Salle de la Vienne 280 € Total 1955 €

Membres du bureau 2025

Présidente Isabelle FLEURENCE
Vice-Président Bruno VAN DE WIELE
Secrétaire Guylaine ANGUILE
Secrétaire adjte : Martine PREVAULT
Trésorière Agnès VERGET
Trésorier adjt Eliane JOUBERT
Membres du Conseil d'Administration :
Raymonde MARCHE, Maryvonne MENIER
et Annie LURTON

PROGRAMME 2025

Les activités :

- Marche du lundi matin, réunissant en moyenne une trentaine de marcheurs arpentant les chemins de la commune et des communes voisines ;
- Belote et autres jeux de société auxquels participent 25 à 30 joueurs 2 mercredi par mois.

Les événements :

- 2 concours de belote : le 01/03 et 08/11 2025
- 2 repas dansants : le 17/04 et 27/11 2025
- 1 sortie culturelle et festive, autour d'un repas croisière sur le cher à Chenonceau, une visite de la confiserie Hallard de Loches et une visite guidée du château d'Amboise. Le 28/08/2025



Tous les lundis matin à 9 heures ou 8 h 30 selon la saison, un groupe assidu de 30 à 35 personnes randonne sur Ports Sur Vienne et sur les communes environnantes.

Les premier et troisième mercredis de chaque mois les adhérents (au nombre de 82 en 2023 Club, Marche et Sortie) viennent faire une belote et jouer au scrabble, une collation est offerte. Le club est resté ouvert en Juillet mais pas en Août.

Très belle sortie à SAUMUR où 45 personnes ont participé. Une première visite aux caves ACKERMAN avec une dégustation de leurs produits. Repas pris au restaurant Le Carrousel, difficile de trouver sur Saumur, un restaurant accueillant les groupes, avec une prestation au top au niveau culinaire. Nous avons continué notre journée au Musée du champignon, visite intéressante où l'on a découvert les différentes cultures et variétés de champignons. Une extraordinaire visite à Pierre et Lumière où l'on découvre 20 sculptures faites dans la pierre de tuffeau par un breton Philippe CORMAND, il a consacré trois ans de travail, sculptures d'une incroyable beauté et minutie. Nous avons admiré les châteaux, églises, villages en pierre de tuffeau de notre région. BRAVO l'artiste.

Nous avons distribué 152 lots de viande au concours de belote de printemps, concours qui remporte très souvent un franc succès avec également la tombola et les gâteaux faits maison et appréciés par les concurrents.

Le repas de printemps où les convives sont venus déguster les mets que Thierry DOUSSET a préparé, repas toujours au top avec ce traiteur et nous avons foulé la piste de danse avec Jean Paul Animations.

J'adresse mes plus vifs remerciements aux membres du conseil d'administration, aux bénévoles, les membre du Comité d'Animation et de l'US PORTS/NOUÂTRE pour leur aide précieuse lors de nos manifestations.

ASSOCIATION des Chasseurs et des Propriétaires de PORTS-sur-Vienne

**SCHEMA DÉPARTEMENTA
DE GESTION CYNÉGÉTIQUE
2025-2031**

**Fédération des Chasseurs
d'Indre et Loire**
LA NATURE EST NOTRE CULTURE

SAISON DE CHASSE 2024 - 2025

Lâchers de faisans

21 Sept 2025 - 28 Sept 2025 - 12 Oct. 2025
- 26 Oct. 2025 - 16 Nov. 2025 - 23 Nov.
2025 - 07 Déc 2025 - 21 Déc 2025 .

JOURS DE CHASSE

le dimanche - le jeudi suivant
l'ouverture, et les jours
fériés .

Ouverture lièvre :
le 05 Octobre 2025.



Lâchers de perdreaux:

21 septembre 2025 - 19 octobre 2025- 09 novembre
2025 - 30 novembre 2025

Les invités sont autorisés à partir du 05 Octobre 2025

Seuls le tir de la poule faisane et le tir du coq faisan
portant **un poncho de toutes couleurs** autour du cou et
bagues à l'aile sont autorisés.

Il est rappelé que le faisan est limité à un par chasseur
et par jour de chasse,

Les pigeons : tous les jours et à poste fixe à partir du **05
Octobre 2025**

Ouverture : 21 Septembre 2025
Fermeture : 28 Février 2026

Fermeture

- **aux lièvres 14 décembre 2025**
- **aux perdreaux 14 décembre 2025**
- **aux faisans 11 Janvier 2026**

Bonne chasse à tous !

**Journées retenues pour la chasse aux
chevreuils :** Samedi 25 octobre , Samedi 08
novembre, Samedi 22 novembre, samedi 06
décembre, Samedi 20 décembre, dimanche
04 janvier 2026, Dimanche 17 janvier (repas),
Dimanche 01 février 2026, dimanche 16
février 2026

**Rendez-vous : Place Romain Rideau à 8 H 30
précises.**

**Les chasseurs qui n'assisteront pas à au
moins TROIS BATTUES aux chevreuils
n'auront pas droit à un morceau de l'animal**



Les 30 ans du GIC

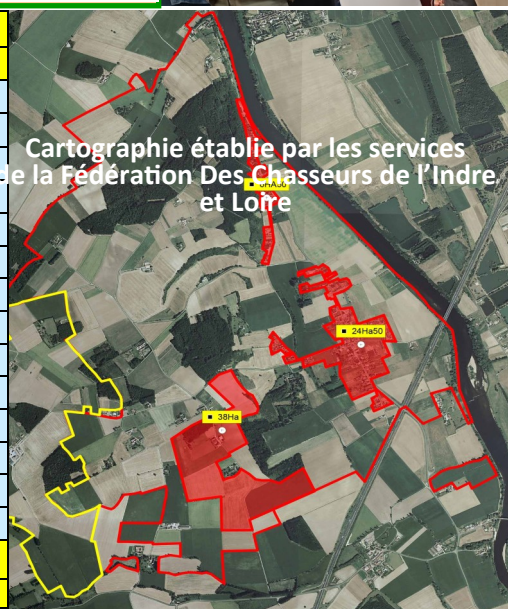


Saison 2024 - 2025—bilan financier

Dépenses		Recettes	
Inter+cartouches réunion	32,97 €		
Bagues et ponchos	44,00 €		
Lâchés faisans et perdreaux	4010,00 €		
Fourniture carte débit	60,00 €	Cartes sociétaires	2660,00 €
Prélèvement facture crédit	48,00 €	Cartes invités	210,00 €
TOP Office	68,24 €	Recettes loto	1751,63 €
Carnets tombola	21,68 €	Soupe lumas	2094,27 €
Achat sacs poubelles	5,98 €		
Assurance chasse	384,63 €	Repas chevreuil	555,98 €
Carnet registre battue	10,00 €		
Bracelets chevreuil	866,69 €		
Carnets cartes adhérents	14,40 €		
3 repas offert pour repas GIC	65,70 €		
Retrait espèces indemnités propriétaires	400,00 €		
Total :	6 032,29 €	Total :	7 271,88 €

Départ début de saison 2025—2026 : 10 216,14 €

Cartographie établie par les services
de la Fédération Des Chasseurs de l'Indre
et Loire



Loto

**Dimanche 14 Décembre
2025**

*la présence de tous les chasseurs sera la
bienvenue, merci*

Soirée Dansante

Escargots :

**Samedi 21 Mars
2026**



Repas chevreuil

Samedi 13 juin 2026



US PORTS-NOUATRE



Bilan Financier Saison 2023-2024 Us Ports-Nouâtre

Compte arrêté le 08/06/2024

Dépense		Recette	
Concours de boule	1286,43 €	Concours de boule	2885,85 €
Calendriers + Publicités	554,20 €	Calendriers + Publ	3531,00 €
Soirée Basquaise	320,40 €	Soirée Basquais	350,00 €
Soirée Sot-L'y-Laisse	3871,44 €	Soirée Sot-L'y-Laisse	5286,65 €
Licences + cotisation ligue	2946,08 €		
Engagements Equipes	338,00 €	Subvention Nouâtre	500,00 €
Frais Arbitrages	1190,84 €	Buvettes Matches	7963,47 €
Amendes Cartons	872,03 €	Cotisations Licences	2870,00 €
Equipements Sportifs	722,10 €		
Lavages des Maillots	1128,00 €		
Soirée Galette	110,00 €		
Formation arbitre +Equipt	452,79 €		
Aliment,Boissons, terrain	6968,77 €		
SMACL Assurances SA	113,11 €		
Cotizat Entraîneur + Frais Km	2240,00 €		
TOTAL	23114,19 €	TOTAL	23386,97 €

US PORTS/NOUATRE

La saison de l'US PORTS/NOUATRE est repartie avec deux équipes seniors qui évolue en départemental 3 et 4 .le club totalise environ 42 licenciés séniors 28 jeunes de 5 à 15 ans plus une douzaine de dirigeants et dirigeantes. Le recrutement devenant de plus en plus difficile dans les petites structures deux nombreux clubs voient leurs effectifs diminués . Les clubs de PORTS/NOUATRE ANTOGNY SEPMES et RILLY SUR VIENNE se sont regroupés pour faire des ententes jeunes des U7 au U15. Les U13, jouent le Samedi à ports Sur Vienne et les U15 sur le terrain de Nouâtre. Les entraînement des U7, U9 & U11 se déroulent au Stade De Rilly Sur Vienne et l'hiver au gymnase de Nouâtre. Les entraînements U13 et U15 se déroulent les mercredi de 16h30 à 18h15 au Stade de Nouâtre, les entraînements séniors se déroulent le Mercredi et Vendredi soir de 19h à 21h aussi au Stade De Nouâtre. Les résultats des équipes sont moyens, mais l'ambiance au sein du club est plutôt positive. L'Us Ports Nouâtre a organisé un concours de pétanque ainsi qu'une soirée dansante qui a réuni de nombreuses personnes. Comme tous les ans les dirigeants passeront prochainement pour vous proposer ces calendriers. Le club recrute toute la saison jeunes séniors dirigeants et aussi des bénévoles qui seraient d'un grand soutien au club. Pour tous renseignement vous pouvez appeler le président. Champigny Pascal au 0677309877

Le Comité d'animation



Le comité d'animation

Une nouvelle équipe pour un nouveau souffle

Depuis le 21 Mars 2025 une nouvelle équipe a repris le comité d'animation de Ports sur Vienne dans l'objectif de refaire vivre notre village avec des manifestations.

Un objectif final : offrir un Noël aux enfants de la commune de 0 à 11 ans avec l'arrivée du père Noël



Depuis la reprise 2 manifestations ont été organisées :

- un repas moules /frites
- Un loto



Sont à venir une

- Soirée paella le 29/11/2025
- Le Noël le 07/12/2025

Nous avons repris le comité d'animation avec un actif de

Compte courant : 2832,73€

Livret A : 1584,53€

Suite à la reprise nous avons fait 2 manifestations dont voici les chiffres :

Manifestations	Dépenses	Recettes	
Soirée Moules / Frites	3894,54 €	4486,50 €	591,96 €
Loto	3575,01 €	4106,99 €	531,98 €

Le Panier Portais



Marché de Noël



14 DÉCEMBRE 2024

Epicerie Associative Le Panier Portais

Adresse mail : lepanierportais@laposte.net



Horaires d'ouverture pour nos adhérents :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 11h

Samedi de 10h à 11h

Fermé le Dimanche



Besoin ou envie de profiter des produits de votre épicerie de proximité,
n'hésitez pas à nous rejoindre en adhérant à notre association :

15€ pour une personne célibataire (à l'année)

25€ pour un couple ou une famille (à l'année)

Bilan Financier 30/09/ 2024 Le Panier Portais		
Libellé	Dépenses	Recettes
CA Ouverture de Compte		80,00
CA Actions	50,00	
Subvention « Bouge ton coq »		1100
MAIF Assurance	66,32	
Adhésions 2024		320,00
Don Association		500,00
Achat matériel	94.93	
Achats Marchandises	621.55	
Ventes marchandises		330,84
Pertes	7,15	
TOTAUX	839,95	2330,84
SOLDE		1490.89
Valeur Stock Marchandises		283,56



Associaton Epicerie participative de PORTS-sur-Vienne

Le principe de l'association :

un cercle fermé associatif qui déroge aux modalités du commerce

J'adhère, je donne 2 heures par mois, je commande, je paie, je retire